

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme P

Réf.

Paris, le **22 FEV. 2018**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

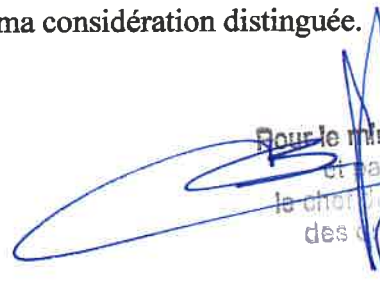
Maître,

Par courrier en date du 8 décembre 2017, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 30 et 31 décembre 2016 a été enregistré.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.



Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
le chef du bureau national
des droits à conduire